

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation :
06 septembre 2022

Nombre de Membres :
En Exercice : 13
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Excusés ou absents : 2

Résultat du Vote
Voix « pour » : 11
Voix « contre » : 0
Abstentions : 0

Date d'affichage : 06/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mme PIGEAT, Mme MOREAU, Mr BAUGE, Mme MARGUERITAT, Mr RAIMBAULT, Mr MECHINEAU, Mme VAN DE WALLE et Mr KOCH.

Avaient donné pouvoir : Mme CAPPENDÏCK représentée par Mme PIGEAT
Mme GROS représentée par Mme VAN DE WALLE

Etaient absents ou excusés : Mme TURE et Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

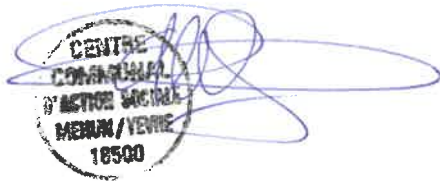
2022/25 ACTE AU PRESIDENT

- Il est donné acte de la signature de la convention annuelle ANDES relative à l'attribution des fonds CNES 2022, dans le cadre du fonctionnement de l'Epicierie Sociale.

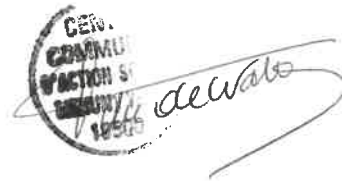
Après en avoir débattu, les membres du Conseil d'Administration prennent acte de la signature de la convention annuelle avec ANDES, relative à l'attribution des fonds CNES.

Le Président,

La secrétaire de séance,



Jean-Louis SALAK



Annie VAN DE WALLE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 23/09/2022
Acte télétransmis au représentant de l'Etat le :
Numéro de certificat 018211801410